

# **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS**

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 2 juillet 2025

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 11 élus présents et 15 élus votants

### **ETAIENT PRESENTS :**

William CHALENÇON, Estelle COUDERT, André JORDAN, Vincent FREMONT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Françoise JOCHUM, Kévin DELALE, Dominique HALLOT et Yves DELALE.

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :**

Rébecca VERMANT (procuration à Vincent FREMONT), Laurent MUDRY (procuration à Catherine VULLIEZ), François MITHIEUX (procuration au Maire) et Sophie COTTET (procuration à Yves DELALE).

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Catherine CULLAZ

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 juin 2025 est approuvé par les élus.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Présentation du projet de salle multi-sports par Mme Elise BLUGEON et l'architecte
- Point sur la situation de sauvegarde de la SAEM du Roc d'Enfer
- Continuité d'exploitation des remontées mécaniques de la station
- Recapitalisation de la SAEM du Roc d'Enfer
- Répartition des sièges au Conseil Communautaire de la CCHC / Haut-Chablais interco
- Péri-scolaire - Organisation du service pour l'année scolaire 2025/2026
  - Modification de postes
  - Augmentation du temps de travail de Mme Christelle TABERLET
- Modalités d'exercice du travail à temps partiel
- Projet de cession du bail du relai téléphonique des Têtes de On TOWER à VALOCIME
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme du lundi 16 juin 2025

### **PRESENTATION DU PROJET DE SALLE MULTI-SPORTS PAR MME ELISE BLUGEON ET M. YVES GRILLET, ARCHITECTE**

Le Maire remercie Mme BLUGEON et M. GRILLET de leur présence ce soir. Il rappelle que lors du conseil municipal du 10 juin dernier, les élus ont émis un avis favorable au projet implanté sur un terrain communal. Le Maire leur passe la parole.

M. GRILLET, architecte, présente, via une vidéo, le projet de bâtiment intégré dans ce terrain contraint (mur en pierre du parking de la station et pente naturelle) qui permet d'intégrer une salle de grimpe. Le style du bâtiment est inspiré par l'architecture locale.

Mme Elise BLUGEON présente les activités projetées : escalade, yoga, pilate, squash, sauna, hammam... s'ajoute un espace petite restauration, des vestiaires, du stationnement... L'objectif est d'ouvrir toute l'année et de cibler tous les publics, familles, débutants, saisonniers, touristes... en proposant notamment de louer le matériel sur place.

Le Maire confirme que le projet serait un point fort pour la station ; il souhaite que la Commune soit un facilitateur du projet, en tant que propriétaire, via l'Etablissement Public Foncier, des terrains concernés. Les élus confirment leur intérêt et ajoutent qu'un spa serait un atout supplémentaire qui répondrait à une demande.

## **SEANCE A HUIS CLOS**

En accord avec l'article L. 2121-18 du CGCT, le Maire propose aux conseillers de voter le huis clos car les trois prochains points à l'ordre du jour (situation de sauvegarde de la SAEM du Roc d'Enfer, continuité d'exploitation des remontées mécaniques de la station et recapitalisation de la SAEM du Roc d'Enfer) sont des points à caractère sensible de l'ordre du jour.

Sans débat, les conseillers votent le huis clos, à l'unanimité. Le Maire invite le public à quitter la salle.

## **POINT SUR LA SITUATION DE SAUVEGARDE DE LA SAEM DU ROC D'ENFER**

Le Maire confirme aux élus l'intervention de M. Tristan LAVEZZARI, du cabinet ICE, qui assure un suivi de la situation de sauvegarde de la SAEM du Roc d'Enfer.

Le Maire lui passe la parole en visio. M. Tristan LAVEZZARI rappelle que le cabinet ICE assure un conseil financier dans les situations complexes et que son intervention est requise par l'administrateur judiciaire. Il explique ce qu'est une procédure de sauvegarde : l'entreprise ne peut pas payer ses dettes avec sa trésorerie et le dirigeant décide soit de placer l'entreprise en redressement judiciaire, soit de la placer en procédure de sauvegarde, qui est une démarche par anticipation.

La sauvegarde a pour effet de geler pendant un période de 12 mois tout le passif de la société (emprunt, charges sociales, TVA, dettes fournisseurs...) et l'entreprise est placée sous la protection du Tribunal de commerce. A l'issue des 12 mois, il faut démontrer au Tribunal que l'entreprise est capable (via des bénéfices ou des apports extérieurs) de rembourser ces dettes sur 10 ans. Si on ne le peut pas, l'entreprise peut rechercher un repreneur, ce qui n'est pas envisageable pour la SAEM du Roc d'Enfer car la grande majorité de son actif est détenue par la Commune et non par la société.

M. Tristan LAVEZZARI présente un compte de résultat contenant un prévisionnel à février 2026 et souligne un indicateur important : EBITDA ; il s'agit du seuil de rentabilité en cash de l'entreprise au titre de son exploitation.

Les axes de travail du prévisionnel sont les prix des forfaits et la fréquentation qui est liée à l'enneigement. Il faut intégrer que les projections alternent entre de bonnes et de mauvaises saisons hivernales.

Le bilan comptable qui s'arrête le 31 mai 2025 présente à ce stade un chiffre d'affaires record de 2,6 millions d'euros. C'est le meilleur CA des quatre dernières années.

Sur le compte de résultat, chaque ligne de charges (masse salariale, électricité, entretien...) est étudiée. Cependant, cette prévision à février 2026 intègre un inconnu car elle doit se baser sur l'enneigement de l'hiver prochain. C'est pourquoi, M. Tristan LAVEZZARI confirme qu'il faut travailler sur une hypothèse moyenne avec plusieurs scénarii.

L'objectif est qu'une année moyenne d'exploitation soit proche de l'équilibre financier.

M. Tristan LAVEZZARI passe au tableau de bord et aux prévisions de trésorerie et confirme que la trésorerie est rapidement dans l'impasse. Pour les saisons creuses (printemps et automne), un apport de trésorerie est nécessaire à court terme. Le Maire confirme que des actionnaires privés sont prêts à

débloquer du financement et les Portes du Soleil vont autoriser la SAEM à utiliser les recettes de vente de 96 000€ de forfaits PDS qui sont actuellement sur un compte à terme.

M. Tristan LAVEZZARI confirme qu'à plus long terme, un apport en recapitalisation est nécessaire pour pérenniser l'entreprise.

M. Tristan LAVEZZARI revient sur la procédure de sauvegarde et l'audience prévue devant le Tribunal de commerce de Thonon le 21 juillet prochain. A chaque audience, le tribunal est compétent pour se prononcer sur la continuité de l'activité. En général, lorsque l'administrateur judiciaire demande la poursuite de la procédure, le Tribunal suit. Le but est de démontrer la stratégie de redressement de l'entreprise.

Sylviane COTTET DUMOULIN évoque la question de l'exploitation du domaine skiable débutant de la chèvrie et les discussions avec la Commune de Bellevaux. M. Tristan LAVEZZARI confirme que cela sera étudié dans le cadre de la procédure de sauvegarde et que l'administrateur judiciaire interviendra dans les discussions. Cette procédure est une opportunité pour tout remettre à plat.

M. Tristan LAVEZZARI confirme sa visite dans les locaux de la SAEM et son étude de la gestion de l'entreprise, cet audit global fait partie de la procédure. Yves DELALE alerte sur le montant de la masse salariale. Le Maire confirme que toutes les pistes d'économie seront étudiées dont les charges de personnel.

Le Maire remercie M. Tristan LAVEZZARI de son intervention.

## **CONTINUITE D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANQUES DE LA STATION ET RECAPITALISATION DE LA SAEM DU ROC D'ENFER**

Le Maire se positionne en tant que Président de la SAEM du Roc d'Enfer et tient à informer les élus des futures décisions à prendre. Il confirme que ce soir, une information est donnée, aucun vote ne sera demandé. Les décisions seront prises lors d'un prochain conseil municipal.

Le Maire rappelle que la Commune a confié l'exploitation du domaine skiable du Roc d'Enfer à la SAEM Roc d'Enfer, dont elle est actionnaire majoritaire à hauteur de 85 %, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu en 2022 pour une durée de 20 ans.

La SAEM du Roc d'Enfer est aujourd'hui confrontée à une situation financière particulièrement dégradée et inquiétante tel que l'a récemment relevé la CRC, Chambre régionale des comptes, dans son rapport définitif du 10 décembre 2024 ; rapport qui a été communiqué à chacun des conseillers municipaux et qui a été présenté au Conseil municipal, lors de la séance du 17 mars 2025 conformément aux exigences légales.

Dans son rapport, la Chambre constate que la SAEM Roc d'Enfer présente une situation comptable gravement détériorée, marquée par un déficit d'exploitation récurrent ainsi que des capitaux propres devenus négatifs à hauteur de 519 382 euros.

La Chambre régionale des comptes relève que cette dégradation n'est pas seulement conjoncturelle, mais structurelle. Elle résulte notamment d'une hausse continue des charges d'exploitation, d'un modèle économique trop exposé à la variabilité climatique, ainsi que de la vétusté du parc d'équipements. La société est par ailleurs confrontée à un endettement important et à une absence de marges de manœuvre financières.

En outre, la Chambre souligne que les subventions antérieures, attribuées au budget des remontées mécaniques, par la Commune, sur le fondement de l'article L. 2224-2 du CGCT, sont juridiquement fragiles. Cette même situation a fait l'objet d'observations du Préfet qui a déféré à la censure du Tribunal administratif de Grenoble la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2024, Préfet qui réitère ses observations pour les délibérations en date du 17 février 2025.

Dans son rapport définitif, la Chambre nous alerte, dans ces conditions, sur la nécessité d'une recapitalisation urgente sauf à compromettre la viabilité économique de la société.

Suite à deux mauvaises saisons hivernales et une dette liée aux prudhommes, la Société a été contrainte de solliciter l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de commerce de Thonon les bains, laquelle a été prononcée par jugement en date du 28 février 2025.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, actuellement en cours, et outre les mesures urgentes sollicitées par l'administrateur judiciaire, la recapitalisation a été identifiée comme une mesure indispensable au redressement de la société à défaut de quoi elle devrait déposer le bilan et envisager une cessation d'activité.

Une telle situation induirait une fermeture du service des remontées mécaniques qui aurait des répercussions économiques et sociales majeures pour notre commune et l'ensemble des acteurs économiques et induirait des pertes d'emplois directs et indirects, la fragilisation du tissu commercial et artisanal local ou encore la dévaluation de l'attractivité du territoire.

Elle laisserait en outre, les contribuables locaux supporter le remboursement de la dette souscrite ou garantie par la Commune en vue du financement des investissements du service des remontées mécaniques. Sylviane COTTET DUMOULIN rappelle que le Conseil municipal du dernier mandat a emprunté pour 4 millions sur le budget des remontées mécaniques et que le Conseil du mandat actuel n'a emprunté que pour 930 000€.

Cette recapitalisation viserait à sauvegarder la SAEM du Roc d'Enfer et préserver pour quelques années encore l'exploitation et la continuité du service public des remontées mécaniques.

Il est précisé que les autres actionnaires ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils étaient en mesure de participer à cette procédure de recapitalisation.

Cette recapitalisation permettrait effectivement de reconstituer les fonds propres et d'éviter une cessation de paiement, tout en accompagnant une restructuration cohérente et adaptée au nouveau contexte économique et climatique.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire de la SEM est seule compétente pour décider, sur le rapport du conseil d'administration ou du directoire, une augmentation de capital immédiate ou à terme.

Les représentants de la Commune, membres de plein droit de ladite assemblée générale, devront se prononcer sur le plan de recapitalisation et sur les modalités d'engagement de la Commune.

D'ores et déjà, il y a lieu d'indiquer que le montant de la recapitalisation auquel il conviendrait de procéder est de l'ordre de 2.5 millions d'euros, dont environ et à minima 2,2 millions d'euros pour la Commune, cette somme devant nécessairement faire l'objet d'un emprunt. Le Maire rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été majorée de 60% ; ce qui va rapporter près de 400 000€ par an à la Commune, ce qui permettrait de financer cette recapitalisation.

Le Maire rappelle que ces discussions ne feront pas l'objet d'un vote ce soir mais lors du prochain conseil qui devra se dérouler la semaine prochaine. La Commune doit se positionner assez rapidement car toute la suite de la procédure en dépend.

Yves DELALE revient sur les remontées mécaniques de la station qui arrivent à la fin. Le Maire répond que les entretiens réguliers et les grandes inspections les maintiennent en activités ; il concède que le parc est vieillissant.

Le Maire ajoute qu'il faut se projeter dans une période entre 5 et 7 ans. Françoise FAURE demande si

le cabinet va faire plusieurs scénarii. Le Maire répond par l'affirmative et qu'il faudra faire des choix et qu'il y aura des priorités.

Yves DELALE demande si la recapitalisation est autorisée. Le Maire répond par l'affirmative ; ce qui est reproché à la Commune, ce sont les subventions du budget principal vers celui des remontées mécaniques. Sur ce point, un travail est en cours en parallèle avec les services de la Préfecture.

Estelle COUDERT demande si un prochain conseil municipal peut remettre en cause leur décision. Le Maire répond que le principe de continuité d'exploitation des remontées mécaniques peut être remis en cause par un vote du futur conseil, ce qui conduirait à l'arrêt du fonctionnement du domaine skiable. Il attire l'attention sur les conséquences économiques, immobilières et touristiques pour le village. Pour exemple, le projet de l'OAP de plan Milieu de 140 logements et commerces pourrait être remis en cause par le promoteur Villes et Villages. Dominique HALLOT rappelle les conséquences de la fermeture du site de la MGEN, la Commune a alors perdu 240 emplois.

Le Maire conclut en rappelant que ces discussions feront l'objet d'un vote lors du prochain conseil municipal.

Le Maire lève le huis clos de la séance et propose au public de revenir en salle.

## **REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCHC / HAUT-CHABLAIS INTERCO**

Le Maire informe les élus que dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2025 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il explique que les règles dites « de droit commun » prévoient une répartition des sièges au conseil communautaire en fonction de l'évolution de la population. En conséquence, au niveau de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, la Commune de Saint Jean d'Aulps disposerait d'un siège supplémentaire en mars 2026 au détriment de la Commune de Morzine qui perdrait un siège. Cependant, un accord local peut déroger à cette règle car le Maire confirme que la Commune de Morzine insiste sur son poids économique au sein de la CCHC.

La Commune passerait donc de 3 sièges à 4 sièges au conseil communautaire. Le Maire ajoute que ce siège supplémentaire permettrait une meilleure représentation dans les commissions communautaires et un partage des dossiers car les projets de la CCHC nécessitent du temps.

Après discussion, les élus votent, à 13 voix pour et 2 abstentions (le Maire et Dominique HALLOT), la répartition des sièges par nombre d'habitants et par conséquent un siège supplémentaire pour la Commune de Saint Jean d'Aulps à compter des élections de mars 2026.

## **PERISCOLAIRE - ORGANISATION DU SERVICE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - MODIFICATION DE POSTES - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME CHRISTELLE TABERLET**

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN, en charge du comité scolaire, jeunesse et sports.

Sylviane COTTET DUMOULIN rappelle le conseil du 12 mai dernier au cours duquel 4 postes ont été créés pour l'année scolaire 2025/2026.

Elle confirme que le recrutement de Mme Nurida MAMMADOVA est en cours pour la poste à la cuisine de la cantine.

La mairie n'a pas reçu de candidature pour le poste de la garderie du matin, du soir et de la cantine. Une réorganisation en interne avec les agents actuels va permettre de commencer l'année scolaire. Sylviane COTTET DUMOULIN rappelle que le recrutement reste ouvert ; il faut garder en tête qu'Annie VIGNOCCHI part à la retraite le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Concernant le poste d'agent d'entretien et de service de la cantine, elle propose de scinder le poste en deux. Cela permettrait d'embaucher Mme Nathalie BETTON pour le ménage de l'école maternelle et le service de la cantine (16h par semaine d'école et 8h pendant les vacances scolaires) et M. Valeh MAMMADOV pour le ménage de l'école primaire, des communs des logements communaux et le service de la cantine (17h30 par semaine d'école et 17h30 par vacances scolaires).

Sylviane COTTET DUMOULIN poursuit en indiquant que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du 74 a émis un avis favorable, le 12 juin dernier, à l'augmentation du temps de travail de Mme Christelle TABERLET. Elle interviendra 1h par jour à la cantine et 2h par semaine pour le ménage de l'agence postale.

Sylviane COTTET DUMOULIN conclut en confirmant que le poste d'AESH sur le temps de cantine a été transmis au réseau des AESH de la Vallée. Elle tient à préciser une information mal comprise par le bureau communautaire de la CCHC. Les enfants diagnostiqués MDPH bénéficient d'une AESH sur le temps méridien payée par l'Etat uniquement si l'enfant est notifié par la MDPH sur le temps méridien. Dans le cas contraire, la Commune prendra à sa charge la rémunération d'une AESH sur le temps périscolaire.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la création de deux postes d'adjoints techniques pour accroissement temporaire d'activités comme décrit ci-dessus et l'augmentation du temps de travail de Mme TABERLET.

### **MODALITES D'EXERCICE DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

La délibération relative au temps partiel des agents communaux date du 11 mai 2000 et n'encadre pas ces modalités d'exercice.

Un projet de nouvelle délibération pour encadrer l'exercice du temps partiel a été soumis pour avis au Comité Social Territorial du Centre de gestion du 74 et a reçu un avis favorable le 12 juin dernier.

Ce projet est présenté aux élus : il permet à tous les agents de la Commune (fonctionnaires ou contractuels) de demander un temps partiel. Il dissocie le temps partiel accordé de droit (naissance, maladie, handicap) et le temps partiel sous réserve de nécessité de service (qui peut être refusé). Il prévoit ces modalités d'organisation, les quotités possibles (pas moins de 50%), les délais et durées, sa modification et la réintégration des agents.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, les modalités d'exercice du travail à temps partiel pour les agents de la Commune.

### **PROJET DE CESSIION DU BAIL DU RELAI TELEPHONIQUE DES TETES DE ON TOWER A VALOCIME**

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT qui rappelle la présentation faite par la société VALOCIME lors du Conseil municipal du 12 mai 2025.

Vincent FREMONT informe les élus que par mail le 3 juillet dernier, la société VALOCIME a retiré son offre « compte tenu des évolutions structurelles et conjoncturelles du secteur de la téléphonie mobile ». Le projet de transfert du bail est clos.

## DECISIONS DU MAIRE

Le Maire confirme aux élus ne pas avoir pris de décisions, dans le cadre des attributions que le Conseil municipal lui a délégué par délibérations, depuis la séance du conseil du 10 juin dernier.

Il profite de ce point pour confirmer la prise de poste de M. Michael LILLIO le 1<sup>er</sup> juillet dernier en tant que Responsable des Services Techniques et l'embauche de Louison GREVAT en tant que saisonnier, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre inclus. Il ajoute qu'en une semaine, Michael mène de front tous les dossiers avec sérieux et implication.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS D'URBANISME

Les Commissions se sont réunies les 23 juin et 7 juillet (une erreur de date a été faite sur la convocation, il n'y a pas eu de commission d'urbanisme le 16 juin).

| IDENTIFICATION                                                               |                                                                                                                                                                         | SECTION<br>NUMERO | ZONE PLUi | ZONE PPR               |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------|------------------------|
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | PC0742382500013<br>27/05/2025<br>DUBOIS Jean<br>Jourdil<br><b>Changement destination locaux</b>                                                                         | H 678             | UH        | bleue 49F              |
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | MO/PC07423820B0026M02<br>02/06/2025<br>DUBOIS Jean Marc<br>Route du Jourdil<br><b>Modif. Assiette foncière, CES + façade</b>                                            | H 679             | A-UH      | bleues<br>48A-49F      |
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | MO/PC07423816B0007M02<br>16/06/2025<br>INVESTPOL<br>7 chemin Napoléon<br><b>Modif. Façade et stationnement</b>                                                          | AD 103<br>246-248 | UA2-N     | bleue 64A<br>rouge 77X |
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | PC0742382500014<br>18/06/2025<br>PARKER Stuart<br>3051 route de la Moussière<br><b>démolition annexes, rénovation bâtiment, changement destination, extension, abri</b> | G 426-1155        | UT        | bleue 54B<br>bleue 52A |

| IDENTIFICATION                                                               |                                                                                                                                                    | SECTION<br>NUMERO                                  | ZONE PLUi | ZONE PPR               |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------|------------------------|
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | MO/PC07423819B0005M01<br>20/06/2025<br>ETHELL Dave<br>761 route dela Valettaz d'en Haut<br><b>Modif. Façades et toiture</b>                        | G 811-747<br>185-111-110<br>109-184-186<br>187-108 | N         | bleue 73B<br>rpuge 35X |
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | MO/PC07423823B0025M01<br>03/06/2025<br>ARMSTRONG Charles<br>43 route de la Borne<br><b>Modif. Ouvertures, terrasse et escalier + modif. Garage</b> | AI 233-259                                         | UC-A      | Bleue 52A<br>bleue 61A |

| IDENTIFICATION |                                                                            | SECTION<br>NUMERO | ZONE PLUi | ZONE PPR   |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------|------------|
| <b>NUMERO</b>  | MO/PC07423817B0022M03                                                      | E 2416-2406       | UY-N-UX   | Rouge 141X |
| <b>RECU LE</b> | 24/06/2025                                                                 |                   |           | Blanche    |
| <b>NOM</b>     | SCI TERD AULPS                                                             |                   |           |            |
| <b>LIEU</b>    | Route des Grandes Alpes                                                    |                   |           |            |
| <b>OBJET</b>   | <b>Changement destination locaux, modif. Ouvertures, extension parking</b> |                   |           |            |
| <b>NUMERO</b>  | AT0742382500002                                                            | E 2416-2406       | UY-N-UX   | Rouge 141X |
| <b>RECU LE</b> | 24/06/2025                                                                 |                   |           | Blanche    |
| <b>NOM</b>     | SCI TERD AULPS                                                             |                   |           |            |
| <b>LIEU</b>    | Route des Grandes Alpes                                                    |                   |           |            |
| <b>OBJET</b>   | <b>Changement destination locaux, modif. Ouvertures, extension parking</b> |                   |           |            |
| <b>NUMERO</b>  | MO/PC07423822B0006M01                                                      | AH 391            | UH        | bleue 60A  |
| <b>RECU LE</b> | 02/07/2025                                                                 |                   |           |            |
| <b>NOM</b>     | HALL Harry                                                                 |                   |           |            |
| <b>LIEU</b>    | 272 route des Martinets                                                    |                   |           |            |
| <b>OBJET</b>   | <b>Modif. Ouvertures, réhaussement toit</b>                                |                   |           |            |

| IDENTIFICATION |                                              | SECTION ET<br>NUMERO | ZONE PLUi | ZONE PPR  |
|----------------|----------------------------------------------|----------------------|-----------|-----------|
| <b>NUMERO</b>  | DP07423820035                                | AI 410-412           | UH        | bleue 60A |
| <b>RECU LE</b> | 27/05/2025                                   |                      |           | bleue 61A |
| <b>NOM</b>     | DOW Graham                                   |                      |           |           |
| <b>LIEU</b>    | 816 route de la Moussière                    |                      |           |           |
| <b>OBJET</b>   | <b>Modif., façades et toiture</b>            |                      |           |           |
| <b>NUMERO</b>  | DP074238250036                               | A 2252-2254          | UH-A      | bleu 79A  |
| <b>RECU LE</b> | 28/05/2025                                   |                      |           | bleue 89B |
| <b>NOM</b>     | LB PROMOTION                                 |                      |           |           |
| <b>LIEU</b>    | 1481 route de la Villaz                      |                      |           |           |
| <b>OBJET</b>   | <b>Création de 3 lots à bâtir</b>            |                      |           |           |
| <b>NUMERO</b>  | DP0742382500037                              | AD 557               | UA2       | bleue 64A |
| <b>RECU LE</b> | 04/06/2025                                   |                      |           |           |
| <b>NOM</b>     | LINDLEY Christian                            |                      |           |           |
| <b>LIEU</b>    | 1614 route des Grandes Alpes                 |                      |           |           |
| <b>OBJET</b>   | <b>panneaux solaires, changement toiture</b> |                      |           |           |

| IDENTIFICATION                                                               |                                                                                                                                          | SECTION ET<br>NUMERO | ZONE PLUi | ZONE PPR  |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------|-----------|
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | DP074238250038<br>05/06/2025<br>BALLET Laurence<br>135 impasse sur le Char<br><b>Modif. Façade</b>                                       | AI 361               | UH        | Bleue 62B |
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | DP074238250039<br>05/06/2025<br>LAPASIN Auressant<br>1868 route de la Moussière<br><b>Changement menuiserie fenêtre, volets roulants</b> | G 1033               | UB2-UC    | Bleue 52A |
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | DP074238250040<br>28/05/2025<br>PILCHER Lucy<br>65 route de la Villaz<br><b>piscine</b>                                                  | AB 586               | UH        | bleue 64A |

| IDENTIFICATION                                                               |                                                                                                                      | SECTION ET<br>NUMERO | ZONE PLUi | ZONE PPR                 |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------|--------------------------|
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | DP074238250041<br>12/06/2025<br>MAUMY FLORESCU Hélène<br>1710 route du Mont d'Evian<br><b>Changement garde corps</b> | AC 523-521           | UH-A-N    | bleue 111F<br>rouge 113Y |
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | DP074238250042<br>16/06/2025<br>GAMBIER Antoine<br>407 route du Bas Thex<br><b>Balcon + modif. Façade</b>            | B 2312               | UH        | bleue 38A                |
| <b>NUMERO</b><br><b>RECU LE</b><br><b>NOM</b><br><b>LIEU</b><br><b>OBJET</b> | DP074238250043<br>16/06/2025<br>CHAPPAZ Valérie<br>Graydon<br><b>Remplacement bardage</b>                            | F 846                | Aalp      | bleue 28K                |

| IDENTIFICATION |                                         | SECTION ET<br>NUMERO | ZONE PLUi | ZONE PPR   |
|----------------|-----------------------------------------|----------------------|-----------|------------|
| <b>NUMERO</b>  | DP0742382500044                         | B 2242-1958          | UH-N      | bleue 38A  |
| <b>RECU LE</b> | 20/06/2025                              | 839-843              |           |            |
| <b>NOM</b>     | BEST Michael                            | 844-841              |           |            |
| <b>LIEU</b>    | 461 route du Bas Thex                   |                      |           |            |
| <b>OBJET</b>   | Remplacement toiture, panneaux solaires |                      |           |            |
| <b>NUMERO</b>  | DP0742382500025                         | I 867                | N         | non étudié |
| <b>RECU LE</b> | 26/06/2025                              | F 906                |           |            |
| <b>NOM</b>     | CHALENÇON William                       |                      |           |            |
| <b>LIEU</b>    | La Brai                                 |                      |           |            |
| <b>OBJET</b>   | Réfection toiture                       |                      |           |            |

| IDENTIFICATION |                                                                                 | SECTION ET<br>NUMERO | ZONE PLUi | ZONE PPR  |  |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------|-----------|--|
| <b>NUMERO</b>  | DP0742382500046                                                                 | AE 391               | UB2       | bleue 64A |  |
| <b>RECU LE</b> | 26/06/2025                                                                      |                      |           |           |  |
| <b>NOM</b>     | ALLEN Ian                                                                       |                      |           |           |  |
| <b>LIEU</b>    | 2110 route des Grandes Alpes                                                    |                      |           |           |  |
| <b>OBJET</b>   | Modif. Façades, terrasse, tranfo garage en pièce habitable, place stationnement |                      |           |           |  |
| <b>NUMERO</b>  | DP0742382500047                                                                 | AH 212-216           | UH        | bleue 60A |  |
| <b>RECU LE</b> | 30/06/2025                                                                      |                      |           |           |  |
| <b>NOM</b>     | ELBAZE TOUBIANA Elodie                                                          |                      |           |           |  |
| <b>LIEU</b>    | 48 impasse Girod                                                                |                      |           |           |  |
| <b>OBJET</b>   | Création d'un lot à bâtir et d'un reliquat bâti                                 |                      |           |           |  |

| IDENTIFICATION |                            | SECTION<br>ET<br>NUMERO | ZONE<br>PLUi | ZONE PPR |
|----------------|----------------------------|-------------------------|--------------|----------|
| <b>NUMERO</b>  | CU0742382500051            | G 211                   |              |          |
| <b>RECU LE</b> | 27/05/25                   |                         |              |          |
| <b>NOM</b>     | NOVALPS                    |                         |              |          |
| <b>OBJET</b>   | cu de simple information   |                         |              |          |
| <b>LIEU</b>    | 2058 route de la Moussière |                         |              |          |
| <b>NUMERO</b>  | CU0742382500052            | AI 6- 434               |              |          |
| <b>RECU LE</b> | 03/06/25                   |                         |              |          |
| <b>NOM</b>     | NOTALYS                    |                         |              |          |
| <b>OBJET</b>   | cu de simple information   |                         |              |          |
| <b>LIEU</b>    | 561 route de la Moussière  |                         |              |          |
| <b>NUMERO</b>  | CU0742382500053            | F 847                   |              |          |
| <b>RECU LE</b> | 05/06/2025                 |                         |              |          |
| <b>NOM</b>     | NOVALPS                    |                         |              |          |
| <b>OBJET</b>   | cu de simple information   |                         |              |          |
| <b>LIEU</b>    | Gredon                     |                         |              |          |
| <b>NUMERO</b>  | CU0742382500054            | F 791                   |              |          |
| <b>RECU LE</b> | 05/06/2025                 |                         |              |          |
| <b>NOM</b>     | NOVALPS                    |                         |              |          |
| <b>OBJET</b>   | cu de simple information   |                         |              |          |
| <b>LIEU</b>    | Au Cornet                  |                         |              |          |
| <b>NUMERO</b>  | CU0742382500055            | G 939                   |              |          |
| <b>RECU LE</b> | 13/06/2025                 |                         |              |          |
| <b>NOM</b>     | Me DERONT                  |                         |              |          |
| <b>OBJET</b>   | cu de simple information   |                         |              |          |
| <b>LIEU</b>    | 2893 route de la Moussière |                         |              |          |

| IDENTIFICATION                            |                                                                                                  | SECTION ET NUMERO                                 | ZONE PLUi | ZONE PPR |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|----------|
| NUMERO<br>RECU LE<br>NOM<br>OBJET<br>LIEU | CU0742382500056<br>13/06/25<br>NOVALPS<br>cu de simple information<br>3357 route de la Moussière | G 941                                             |           |          |
| NUMERO<br>RECU LE<br>NOM<br>OBJET<br>LIEU | CU0742382500057<br>18/06/25<br>NOVALPS<br>cu de simple information<br>110 route de la télécabine | G 1068-876<br>1058-1060<br>1062-1064<br>1066-1071 |           |          |
| NUMERO<br>RECU LE<br>NOM<br>OBJET<br>LIEU | CU0742382500058<br>18/06/2025<br>NOVALPS<br>cu de simple information<br>Les Is                   | A 1359                                            |           |          |
| NUMERO<br>RECU LE<br>NOM<br>OBJET<br>LIEU | CU0742382500059<br>18/06/2025<br>NOVALPS<br>cu de simple information<br>Les Is                   | A 1347<br>1355-1360                               |           |          |
| NUMERO<br>RECU LE<br>NOM<br>OBJET<br>LIEU | CU0742382500060<br>23/06/2025<br>Me PEROCHEAU<br>110 route de la télécabine                      | G 1068-876<br>1058-1060<br>1062-1064<br>1066-1071 |           |          |

| IDENTIFICATION                            |                                                                                | SECTION ET NUMERO   | ZONE PLUi | ZONE PPR |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------|----------|
| NUMERO<br>RECU LE<br>NOM<br>OBJET<br>LIEU | CU0742382500061<br>23/06/25<br>NOVALPS<br>cu de simple information<br>La Croix | D 1063<br>1064-1065 |           |          |

| IDENTIFICATION                            |                                                                                                            | SECTION ET NUMERO  | ZONE PLUi | ZONE PPR |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|----------|
| NUMERO<br>RECU LE<br>NOM<br>OBJET<br>LIEU | CU0742382500062<br>25/06/25<br>SELARL 1594 NOTAIRES<br>cu de simple information<br>358 route des Martinets | AH 394-395         |           |          |
| NUMERO<br>RECU LE<br>NOM<br>OBJET<br>LIEU | CU0742382500063<br>04/07/25<br>NOVALPS<br>cu de simple information<br>Les Is                               | A2999<br>3001-3003 |           |          |

Le Maire présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

| DOSSIER           | DEMANDEUR                | LIEU DIT                     | OBJET                                                                 | DECISION<br>+ DATE       |
|-------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| DP25B07           | MCCLINTOCK               | 181 impasse de la Grotte     | Panneaux solaires                                                     | Rejet tacite<br>01/07/25 |
| DP25B09           | LINDLEY Christian        | 1614 route des Grandes Alpes | Changement toiture                                                    | Rejet tacite<br>01/07/25 |
| DP25024           | HILL Richard             | 386 route du Jourdil         | Transfo garage en chambre et bureau, modif. Façade, réfection bardage | ACCORD<br>24/06/25       |
| DP25025           | GREVAT Aristide          | 119 route du Solfélery       | Auvent                                                                | ACCORD<br>11/06/25       |
| DP25034           | MAITRE Michaael          | 1779 route de la Villaz      | Terrasse, balcon, escalier                                            | ACCORD<br>16/06/25       |
| DP25036           | LB Promotion             | 1481 route de la Villaz      | Création de 3 lots à bâtir                                            | ACCORD<br>19/06/25       |
| MO/DP<br>23025M01 | ARMSTRONG Charles        | 43 route de la Borne         | Modif. Ouvertures, modif. Terrasse et escalier, modif. Garage         | ACCORD<br>26/06/25       |
| DP25037           | LINDLEY Christian        | 1614 route des Grandes Alpes | Panneaux solaires, modif. Toiture                                     | ACCORD<br>24/06/25       |
| DP25038           | BALLET Laurence          | 135 impasse sur le Char      | Modif. Façades                                                        | ACCORD<br>26/06/25       |
| DP25041           | MAUMY FLORESCU<br>Hélène | 1710 route du Mt d'Evian     | Remplacement garde corps                                              | ACCORD<br>03/07/25       |
| MO/PC<br>22B07M01 | SCI COFFY FLAVIER        | Route de l'Abbaye            | Modif. Ces, modif. Façades                                            | ACCORD<br>12/06/25       |
| PC25006           | TAYLOR Suzanne           | Plan du Milieu               | Rénovation bâtiment                                                   | ACCORD<br>26/06/25       |
| AT01              | COMMUNE                  | 1766 route des Grandes Alpes | ERP bibliothèque                                                      | ACCORD<br>26/06/25       |
| PC25011           | SHORT Bryan              | 576 route des Martinets      | Transfo ancienne scierie en extension d'habitation                    | ACCORD<br>26/06/25       |

## COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

### Réunions d'information – les 13, 20 et 27 juin

Le Maire rappelle les réunions d'information à Essert-la-Pierre, à la Moussière et l'Abbaye. Les habitants sont venus nombreux et intéressés. Ils étaient satisfaits des échanges et de l'information donnée. Vincent FERMONTE confirme que ce sont les mêmes habitants qui reviennent chaque année et regrette que certains ne se déplacent pas. Le Maire remercie les élus présents à ces réunions.

### Médiation pénale le 1<sup>er</sup> juillet à l'antenne de justice de Thonon

Le Maire confirme avoir assisté à une médiation avec le Substitut du Procureur concernant le dépôt de terre et la route du Plan de Lesse. La société de location de camions ARCADE a été mise en cause, ce qui ressemble à une erreur dans l'instruction du dossier. Le Maire a convenu d'un constat d'huissier allait être fait ; la route sera rebouchée et la Commune demande la remise en état de la route. Concernant le dépôt de terre, le dossier est suivi par la DDT, Direction Départementale des Territoires et la DREAL, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

## QUESTIONS DIVERSES

### Marquage au sol station

Le Maire confirme le nouveau marquage au sol sur la voirie à la station et invite les élus à se rendre sur place ; cela fait un vrai changement.

### OAP de Plan Milieu - saisie de la Foncière pour les logements sociaux

Dans le cadre du projet de l'OAP de Plan milieu, le promoteur Villes et Villages propose à la Commune de travailler avec la Foncière de Haute-Savoie, un groupement de personnes morales publiques, concernant les logements sociaux. Il rappelle que le projet prévoit 31 logements sociaux en BRS – bail réel solidaire – qui dissocie le foncier du bâti.

Pour ce faire, la Commune doit financer (via une subvention d'investissement) de 60€ par mètre carré habitable, ce qui équivaut à 110 038.20€ (1833 m<sup>2</sup> de surface habitable) et cautionner l'emprunt (taux à définir avec d'autres organismes publics). Le Maire conclut que ces logements sont comptabilisés au niveau de la loi SRU. Les élus autorisent le Maire à saisir la Foncière de Haute-Savoie.

### Projet de salle du conseil

Le Maire présente le projet de la future salle du conseil en rez-de-chaussée réalisé par l'architecte. Il comprend une grande salle, un local technique, un local de stockage et un bar. Une nouvelle issue de secours est prévue en direction de l'agence postale.

### Inauguration des logements saisonniers de la CCHC

Le Maire convie les élus à cette inauguration le vendredi 11 juillet à 8h45.

### Réunion de préparation de la Vougha Shi no – mercredi 23 juillet à 19h

Rébecca VERMANT étant absente, le Maire propose aux élus d'assister à cette réunion de préparation organisée par Vivre à Saint Jean et en présence des associations du village.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** prévue le mardi 15 juillet 2025.

Le Maire,  
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,  
Catherine CULLAZ



